



PRÉAVIS 06-2016 DU BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIAB

TARIF DES VACATIONS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL, DES DÉLÉGUÉS ET DE LA SECRÉTAIRE POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Bureau du Conseil intercommunal de l'AIAB réuni en séance le 14 septembre 2016, vous propose le tarif des vacations et indemnités suivant pour la législature 2016-2021.

FONCTION	NATURE	TARIFS PROPOSÉS (CHF)
Président	Séance du Conseil	par séance: 150.00
	Indemnité pour préparation et finalisation des séances	par heure: 45.00
	Autres tâches qui incombent au Président	par heure: 45.00
Secrétaire	Séance du Conseil	par séance: 150.00
	Indemnité pour préparation et finalisation des séances	par heure: 45.00
	Rédaction P.V.	forfait: 150.00
	Autres tâches qui incombent à la secrétaire	par heure: 45.00
	Forfait pour utilisation de matériel personnel	forfait annuel: 200.00
Jetons de présence	par séance	45.00
Commissions permanentes et ad-hoc	Vacations	par heure : 45.00

Toutes vacations, jetons de présence ou autres frais doivent être reportés sur la fiche ad-hoc puis remise au Président qui la signe et la transmet au boursier.

Le Conseil intercommunal de l'AIAB

vu :- Le préavis N° 06-2016 du Bureau du Conseil concernant le tarif des vacations et indemnités des membres du bureau du Conseil intercommunal, des délégués et de la secrétaire pour la législature 2016-2021.

ouï :- Le rapport de la Commission de gestion.

décide :- d'adopter le préavis N° 06-2016 tel que proposé.

Les membres du bureau :

Pierre Schaller

Anne-Françoise Bujard Deutsch

Jean-Claude Grosplier